

SÉANCE DU 11 JANVIER 2022 20 H 00

L'an deux mil vingt-deux, le onze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales de la loi 2020-90 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de Covid 19, sous la présidence de M. MOREAU Patrick, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM MOREAU, MONIN, BOURDIER, ROSE, BUTTON, FEFEU, MARION, PERCHERON, COURSAULT, ZAGORI, GARNIER, BERTON, RAMEAU.

Absents excusés : M. PETOUILLAT (pouvoir à Mme MONIN), M. LEBEGUE (pouvoir à M. MOREAU).

Secrétaire de séance : Mme BERTON Jessica

Compte-rendu de la dernière réunion :

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité des voix.

ORDRE DU JOUR

Délibération n° 2022-01

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT : ACQUISITION ET AMÉNAGEMENT D'UNE BOUCHERIE ET DU LOGEMENT ATTENANT

M. le Maire expose le projet suivant :

Les bâtiments de l'ancienne boulangerie sont à vendre. La commune a été sollicitée par un boucher charcutier traiteur qui souhaite s'installer. Ce projet bénéficie d'un portage de l'EPFLI sur 5 ans.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 321 424.61 € HT.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le projet peut être subventionné par le Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- adopte l'opération pour un montant HT de 321 424.61 €
- adopte le plan de financement ci-dessous

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	TTC
Acquisition et frais	122 400.00	146 880.00	DETR	94 155.00	112 986.00
Travaux	183 649.61	220 379.53	EPFLI	31 047.00	37 256.40
Maîtrise d'œuvre	15 375.00	18 450.00	Département	131 784.00	158 140.80
			Autofinancement	64 438.61	77 326.33
Total	321 424.61	385 709.53	Total	321 424.61	385 709.53

- sollicite une subvention de 131 784.00 € auprès du Département, soit 41 % du montant du projet,
- charge M. le Maire de toutes les formalités.

Délibération n° 2022-02

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT : ACQUISITION DE CHAMBRES FROIDES

M. le Maire expose le projet suivant :

Dans le cadre de l'aménagement d'une boucherie, il est nécessaire de prévoir l'acquisition de chambres froides pour l'exercice de ce commerce.

Le coût prévisionnel de l'acquisition s'élève à 21 185.00 € HT

Le Maire informe le Conseil Municipal que le projet peut être subventionné par le Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- adopte l'opération pour un montant HT de 21 185.00 €
- adopte le plan de financement ci-dessous

2/2020

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	TTC
Acquisition	21 185.00	25 422.00	Département	10 592.50	12 711.00
			Autofinancement	10 592.50	12 711.00
Total	21 185.00	25 422.00	Total	21 185.00	25 422.00

- sollicite une subvention de 10 592.50 auprès du Département, soit 50 % du montant du projet,
- charge M. le Maire de toutes les formalités.

Délibération n° 2022-03**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION : ACQUISITION ET AMÉNAGEMENT D'UNE BOUCHERIE ET DU LOGEMENT ATTENANT**

M. le Maire expose le projet suivant :

Les bâtiments de l'ancienne boulangerie sont à vendre. La commune a été sollicitée par un boucher charcutier traiteur qui souhaite s'installer. Ce projet bénéficie d'un portage de l'EPFLI sur 5 ans.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 342 609.61 € HT

Le Maire informe le Conseil Municipal que le projet peut être subventionné par la Région.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- adopte l'opération pour un montant HT de 342 609.61 €
- adopte le plan de financement ci-dessous

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	TTC
Acquisition et frais	122 400.00	146 880.00	DETR	94 155.00	112 986.00
Travaux	183 649.61	220 379.53	EPFLI	31 047.00	37 256.40
Acquisition matériel	21 185.00	25 422.00	Département	96 427.00	115 712.40
Maîtrise d'œuvre	15 375.00	18 450.00	Région	52 419.00	62 902.80
			Autofinancement	68 561.61	82 273.93
Total	342 609.61	411 131.53	Total	342 609.61	411 131.53

- sollicite une subvention de 52 419.00 € auprès du Département, soit 15.30 % du montant du projet,
- charge M. le Maire de toutes les formalités.

Délibération n° 2022-04**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT : INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE VIDÉO PROTECTION**

Afin de garantir la sécurité des bâtiments public et des commerces, la commune souhaite mettre en place un système de vidéo protection aux entrées de village, dans la rue principale et les bâtiments publics.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 28 616.73 € HT

Le Maire informe le Conseil Municipal que le projet peut être subventionné par le Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- adopte l'opération pour un montant HT de 28 616.73 €
- adopte le plan de financement ci-dessous

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	TTC
Vidéo protection	28 616.73	34 340.08	Département	14 308.36	17 170.04
			Autofinancement	14 308.37	17 170.04
Total	28 616.73	34 340.08	Total	28 616.73	34 340.08

- sollicite une subvention de 14 308.36 auprès du Département, soit 50 % du montant du projet,
- charge M. le Maire de toutes les formalités.

Délibération n° 2022-05**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) : DÉFENSES INCENDIE « LES FONTAINES » ET « LES THÉZARDS »**

M. le Maire expose le projet suivant :

La commune souhaite mettre deux défenses incendie afin de garantir la protection des habitations existantes :

- au lieu-dit « Les Fontaines » - pose d'un poteau d'incendie
- au lieu-dit « Les Thézards » - création d'une réserve de 120 m³

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 25 699.00 € HT

Le Maire informe le Conseil Municipal que le projet peut être subventionné par le Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- adopte l'opération pour un montant HT de 25 699.00 €
- adopte le plan de financement ci-dessous

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	TTC
Travaux	25 699.00	30 838.80	Département	7 709.00	15 419.40
			DETR	12 850.00	9 251.64
			Autofinancement	5 140.00	6 167.76
Total	25 699.00	30 838.80	Total	25 699.00	30 838.80

- sollicite une subvention de 12 850.00 € au titre de la DETR, soit 50 % du montant du projet,
- charge M. le Maire de toutes les formalités.

Délibération n° 2022-06

ACQUISITION LOGICIEL CIMETIÈRE

M. le Maire rappelle que la gestion du cimetière se fait actuellement à la main. Il présente aux élus un projet de numérisation des données liées à l'ancien et au nouveau cimetière. Cette démarche permettrait de rendre les dites données plus lisibles mais aussi plus exploitables.

L'objet de l'opération consiste à faire l'acquisition d'un logiciel comportant notamment la cartographie de l'ancien et du nouveau cimetière, un inventaire de chacune des tombes avec la reprise des données existantes.

Il présente ensuite deux devis.

Le Conseil, après en avoir délibéré décide de retenir le devis de la SARL LOGIPLACE pour un montant de 8 700.00 € HT.

Délibération n° 2022-07

CONVENTION ADHÉSION SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion.

Délibération n° 2022-08

FRAIS DE DÉPLACEMENT PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal autorise le remboursement de frais de déplacement pour un agent ayant assisté à une formation soit la somme de 35.46 € pour 86 km à 0.41 €.

AFFAIRES DIVERSES

M. le Maire demande au Conseil s'il accepte de traiter les affaires diverses. Le Conseil répond favorablement.

Délibération n° 2022-09

CLÔTURE STATION DE POMPAGE

M. le Maire présente un devis de M. DUQUENOY pour la pose d'une clôture et d'un portillon à la station de pompage pour un montant de 3 595.05 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le présent devis et autorise M. le Maire à passer commande.

DIVERS

M. le présente aux conseillers un tableau les informant des subventions perçues et restant à percevoir.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

- M. BOURDIER propose, pour les décorations de fin d'année, de mettre un sapin plus petit et plus décoré sur la Place du 8 mai.

- Mme ROSE informe le Conseil que décorations de la crèche ont été volées ainsi que des petits sapins décorés.

- M. FEFEU fait un compte-rendu sur le cinéma itinérant.

- Mme RAMEAU souhaite avoir des précisions sur les travaux du pont Route de Melleroy. M. le Maire précise qu'il s'est entretenu avec une personne de Département qui confirme que les délais prévus sont respectés.

- M. le Maire informe le Conseil que les travaux d'accessibilité des commerces devront être réalisés pour mars et l'accessibilité de la mairie pour avril.

- M. BOURDIER demande des précisions sur l'avancement de la fibre. M. le Maire informe le conseil que parallèlement, une étude d'enfouissement du réseau d'eau est en cours.

- Mme ROSE s'interroge sur la réalisation des fleurs pour le char du comice. M. le Maire répond qu'il est plus prudent que seul le conseil participe dans un premier temps.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 21 h 20.

M. MOREAU	Mme MONIN	M. BOURDIER	Mme ROSE	M. PETOUILLAT Absent
M. BUTTON	M. FEFEU	Mme MARION	M. PERCHERON	Mme COURSAULT
Mme ZAGORI	Mme GARNIER	Mme BERTON	M. LEBEGUE Absent	Mme RAMEAU